

Royan , fils aîné du Duc d'Olone , a la permission du Roi de porter le nom de Duc de *Luxembourg* , parce qu'il a acheté la Terre érigée en Duché de ce nom , suivant son droit de plus proche parent.

Mr. le Maréchal d'Estree a obtenu la permission de se retirer du Conseil. Le Roi , en lui accordant sa demande , lui a écrit une Lettre très-obligante , par laquelle il lui marque la satisfaction qu'il a de ses services , & son regret de ce que sa mauvaise santé l'empêche de les continuer.

Par des Lettres de *Rochefort* du 8 Avril , on apprend que la mortalité est si considérable parmi les Forçats , qu'il en est mort près d'une centaine dans le mois de Mars : Que le Régiment de *Bouillon* , qui étoit ci devant à *Sedan* , ayant reçu ordre de se tenir prêt à s'embarquer à *Rochefort* , il passera à la *Martinique* sur le Vaïseau l'*Hippopotame*.

On mande de *Caen* en *Normandie* , que les Eudistes , qui ont succédé aux Jésuites pour tenir le Collège de cette Ville , ayant négligé de faire étamer leurs ustenciles de cuisine , vingt cinq de leurs Pensionnaires sont morts empoisonnés par le verd de gris , & environ cinquante sont dangereusement malades.

Dans un Chapitre de l'Ordre de Prémontré , tenu dans l'Abbaye de ce nom le 20 Avril , on a procédé à l'élection d'un nouveau Général , & tous les suffrages se sont réunis en faveur de Mr. Manoury , Chanoine Régulier du même Ordre , & ci devant Prieur de *Renne-Moulin*. Le Roi a confirmé dès le 22 l'élection de ce Sujet , âgé d'environ 45 ans , & qui succède à Mr. Pierre-Antoine Parchappe de Vinay , dont nous avons annoncé la mort le mois passé.

ARTICLE